

La formation tout au long de la vie
Sacralisation d'un concept ou moteur de justice sociale ?

L'exemple des travailleurs vieillissants

Dimitri Léonard

Les crises successives enregistrées ces 40 dernières années dans le domaine de l'emploi et du travail se sont accompagnées de remises en question des dispositifs et des processus de régulation socio-économique de nos sociétés.

Si la crise de l'emploi des années 1970 a suscité son lot de critiques de l'action des Etats providence (Rosanvallon), dans les années 1990, un nouveau courant de pensée (la « Troisième voie ») émerge en Europe et avec lui sa traduction en matière économique et sociale par le concept d'« Etat social actif ». Ce courant, issu d'un phénomène dynamique et pluriel aux origines multiples (Matagne, 2001), se structure autour de quelques caractéristiques stabilisées - activation, investissement en capital humain, employabilité - combinant une nouvelle approche (la prévention) mais aussi un nouvel objectif : l'augmentation des possibilités de participation sociale ou encore l'égalisation des chances et l'affirmation des devoirs (Arnsperger, 2001).

Nouveau référentiel d'action publique (Jobert, Muller, 1987), il a marqué de son empreinte les politiques européennes : d'une part, la Stratégie de Lisbonne, d'autre part, la politique en matière d'emploi, cristallisée par la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), définie par des lignes directrices censées opérationnaliser cette politique.

Au sein de cet espace normatif européen, le « capital humain et l'éducation et la formation tout au long de la vie » occupent une place importante et le traitement politique de la question de l'emploi dans le contexte de construction européenne a mis en avant une approche particulière de la formation à travers « l'éducation et la formation tout au long de la vie » (traduction enfin stabilisée du « *Life long Learning* ») (Etienne, 2003).

Depuis une bonne dizaine d'années, la « formation tout au long de la vie » (FTLDV) s'est progressivement imposée dans l'espace européen

comme un référent incontournable du discours politique et des réformes sur l'éducation, la formation et les qualifications (Verdier, 2008).

Si la FTLDV est aujourd'hui présentée comme un moyen de moderniser le modèle social européen, on sait moins ce qu'elle est que ce qu'elle doit réaliser : « *permettre à l'Europe de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* » (Etienne, 2003).

Ainsi, le concept de FTLDV demeure un concept global, difficile à cerner. En effet, il renvoie à « *toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi* ». Il repose sur l'idée du développement, de la généralisation et de la systématisation de l'éducation permanente et de la formation continue pour répondre au besoin de recomposition et de construction permanente des connaissances et des savoirs. L'apprentissage tout au long de la vie concerne donc l'acquisition et la mise à jour de toutes sortes de capacités, de connaissances et qualifications mais aussi la valorisation de toutes les formes d'apprentissage (formel et informel) à tous les âges de la vie.

Elément clé de la politique sociale européenne, la FTLDV fait l'objet d'interprétations critiques. En effet, comme le souligne Dubar (2001), derrière, la FTLDV serait en réalité relativement ambivalente et imprécise ; elle peut en effet avoir des objectifs de type participation citoyenne et d'éducation permanente (Monville, Léonard, 2008) qui ne réduisent pas (nécessairement) cette formation à son utilité en termes d'accès au marché du travail. En Belgique, l'éducation permanente a notamment eu pour objectif d'encourager les capacités critiques des citoyens.

Toutefois, l'analyse du discours qui en fait la promotion permet de dégager une orientation qui met à jour les évolutions des représentations de la relation formation-emploi (Etienne, 2003). Par ailleurs, le contexte de la société de la connaissance et de l'évolution technologique fait de la mise à jour et du développement des compétences une nécessité (Borkowsky, Zuchuat, 2006) pour les individus sur le marché du travail. Aujourd'hui, la FTLDV est considérée comme un levier d'action efficace en vue de sécuriser les trajectoires professionnelles. Aussi, dans le contexte de vieillissement démographique, l'injonction à la FTLDV invite les gouvernements nationaux à renforcer l'accès des seniors à la formation en vue de les maintenir en emploi.

Avec la FTLDV, il faut aussi rappeler qu'on assiste à une intervention communautaire dans un domaine relevant de la compétence du niveau national. Si l'intrusion européenne se caractérise par une méthode originale, baptisée « méthode ouverte de coordination » (MOC) (critères de référence, indicateurs, benchmarking) qui ne vise pas la convergence des systèmes de formation, elle implique une approche procédurale et normative qui vise l'élaboration d'un cadre européen (instrument procédural) fondé sur deux orientations - le développement des initiatives individuelles et la promotion des compétences – censés soutenir la construction de l'employabilité. Ce cadrage normatif ouvre la voie à une pluralité d'interprétations, de systèmes et de pratiques. Certaines études ont abouti à l'élaboration d'une typologie de régimes d'action en matière de FTLDV (Verdier, 2008) et d'autres à la constatation d'une mise en œuvre disparate (Le Douaron, 2002).

D'autres points sont problématiques dans la promotion de la FTLDV dans le cadre des politiques européennes d'emploi. Tout d'abord, les nombreuses résolutions du Conseil européen ne préconisent pas de dispositif particulier de mise en œuvre. Ensuite, l'injonction à une plus grande accessibilité de tous les individus à la formation ne se vérifie pas dans les enquêtes menées sur la question au niveau européen (*Continuing Vocational Training Survey*) et on constate que ce sont toujours les mêmes profils d'individus qui y ont accès ou qui en sont exclus (Conter, 2005).

Pour adresser ces dilemmes, nous centrerons le propos de notre communication sur un public particulièrement visé par l'injonction à la FTLDV, à savoir les travailleurs vieillissants. En effet, cette injonction est une déclinaison de l'idée européenne de « vieillissement actif » (Commission Européenne, 1999). Selon de nombreuses enquêtes européennes, l'accès des seniors à la formation continue demeure encore limité et inégalitaire.

Dans ce cas précis, quelles sont les logiques de ce type de gouvernance à l'œuvre ? Comment cerner les conditions et l'efficacité de ce nouveau modèle de formation ? Entre-il en continuité ou en rupture avec les pratiques existantes de formation tout au long de la vie ? Quels impacts pour les acteurs, les intervenants sociaux et les bénéficiaires de la formation ? Parmi ces derniers, quels impacts, *in fine*, sur les plus fragilisés et les moins qualifiés ?

Après avoir brièvement retracé la genèse du concept de FTLDV, nous exposerons les éléments permettant, d'une part, d'esquisser une définition de la FTLDV, d'autre part, de comprendre les critiques qui lui sont adressées. Une fois le cadre exposé, nous centrerons notre propos sur notre objet : la FTLDV en référence aux travailleurs vieillissants.

Notre analyse mobilisera alors l'approche cognitive des politiques publiques - qui analyse les politiques publiques comme la « construction d'un rapport au monde » (Muller, 1995) et des données secondaires (statistiques européennes sur la formation continue des seniors) afin de questionner l'articulation entre les repères normatifs et cognitifs qui guident l'action publique et les réalités, l'action et la singularité du terrain ? *In fine*, il s'agira de mettre en parallèle le discours sur la FTLDV (cadre cognitif) et la dimension institutionnelle (leviers et contraintes).